

## COMPTE RENDU DU CSE DU 30.08.2018

La Direction a présenté aux élus 4 projets de réorganisation : sur la filière juridique, sur les agences entrepreneur, sur l'agence dédiée au personnel et sur la communication vie coopérative. Comme le prévoient les dispositions légales les élus doivent rendre un avis sur ces sujets. La CGT s'est exprimée :

- avis favorable sur la filière juridique et les agences entrepreneurs,
- s'est abstenue sur la communication de la vie coopérative,
- et avis défavorable sur l'agence dédiée.

Vous pouvez retrouver l'argumentation détaillée de nos avis sur le lien [www.cgtceidf.fr](http://www.cgtceidf.fr)

Effectif : - 40 ETP sur le mois d'aout, - 56 départs, aucune répartition des motifs de départ. La Direction se targue que seulement 43 postes soient non pourvus dans le réseau, et indique qu'elle ne souhaite pas baisser ses exigences quant aux recrutements.

Avis d'inaptitude sur 3 salariés déclarés inaptés par le médecin du travail, les élus CGT ont estimé qu'ils n'avaient pas tous les éléments leurs permettant d'apprécier si tous les postes disponibles dans l'entreprise ou dans les entités du groupe leur avaient été présentés, et que les 2 seuls postes retenus en interne étaient précaires : des missions sur quelques mois. Les élus estiment que dans un groupe qui compte 100.000 salariés et dans une entreprise de 4800 salariés des solutions doivent être trouvées pour que les collègues concernés puissent continuer à travailler dans nos entités.

Sur la campagne de régularisation des EAI, sur 47.000 comptes en anomalie, 7.000 ont été régularisés. La CEIDF encoure une amende de 200 € par compte en anomalie et les clients concernés 1.500 €. Il aurait été utile que des systèmes informatiques bloquants soient mis en œuvre en amont afin d'éviter cette situation Cette dernière pourrait nous couter jusqu'à 8 millions d'euros. La CEIDF est en attente du décret qui lui précisera le calendrier de l'application des sanctions financières.



Isabelle  
MALUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Christian  
LEBON



Pierre  
PLUQUIN



Pierre-Yves  
INGLESE



64/66/68 Rue du Dessous des Berges

75013 PARIS



[cgtceidfparis.fr](http://cgtceidfparis.fr)

[cgt.dp.ceeorange.fr](http://cgt.dp.ceeorange.fr)



[www.cgtceidf.fr](http://www.cgtceidf.fr)



01 70 23 53 48 / 52

(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF

Sur les postes « mobilités » BDR : entreprise, Eco sociale, Pro, Immo et secteur public, les commerciaux de ces secteurs d'activité réalisent leurs RDV à l'extérieur pour la plupart. Il s'agit d'équiper les commerciaux de poste informatique mobile avec un écran détachable afin de leur simplifier le travail, de permettre une mise à jour des connaissances du client en direct, d'être plus réactif mais également d'améliorer l'expérience de nos clients avec une banque moderne. Même si on peut se féliciter que nos collègues aient du matériel moderne et performant pour exercer leur métier, il se pose le problème de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, du droit à la déconnection, et bien évidemment des objectifs commerciaux qui risquent d'augmenter ainsi que la charge de travail au quotidien.

La Direction nous présente un dossier sur une nouvelle offre commerciale : ENJOY  
Pour une fois, on ne peut pas dire que la CEIDF soit très motivée par ce nouveau produit, qui en fait, n'apporte qu'une réponse de BPCE à l'offre du Crédit Agricole.

Un positionnement sur un marché, qui d'après les dirigeants eux-mêmes, ne devrait pas nous apporter grand-chose.

Peut être pourrions nous tirer vers le haut quelques clients !!! A voir ?

Nous pensons que cette offre engendrera des réclamations, des incivilités et des demandes de tarifications revues à la baisse de nos clients actuels. Ça ne devrait effectivement rien apporter de très positif d'autant que la clientèle intéressée par ENJOY n'est pas franchement prioritaire dans notre plan stratégique.

Il est pourtant important de rappeler que l'article 1 de nos statuts précise que nous avons une mission d'intérêt général et que nous devons garantir le droit au compte pour tout un chacun.

Le statut de banque de proximité, de banque coopérative ne devrait pas être seulement un affichage.



Isabelle  
MALUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Christian  
LEBON



Pierre  
PLUQUIN



Pierre-Yves  
INGLESE